

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

(num de registre : 59530682147-07)

La FNSEA se positionne favorablement sur cette proposition, qui donne plus de souplesse et permet de sécuriser les agriculteurs. Au regard de l'évolution de la taille économique des entreprises agricole, il paraissait pertinent de ré-évaluer le seuil individuel par exploitation à la hausse.

La période 2014-2017 est marqué par une conjonction de facteurs ayant conduit à plusieurs crises qui ont touchés différents secteurs agricoles. Cette situation a occasionné une accumulation du nombre de mesures exceptionnelles. Le plafond national est donc sérieusement approché par certains pays, ce qui limite véritablement la possibilité d'interventions pour ces pays en cas de nouvelle crise.

Et ce, alors que l'incertitude géopolitique n'a jamais été aussi forte depuis plusieurs décennies. Le Brexit, la situation du Moyen-Orient, les positionnements imprévisibles des États-Unis, et la recrudescence des sanctions économiques internationales entre les États rendent le contexte économique et politique mondiale encore plus incertain pour les producteurs agricoles européens.

En conclusion, la FNSEA porte une demande de réévaluation à la hausse le plafond national pour les aides de minimis à 2%.